



SDS compliant with CLP

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dismate PE

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom du Produit Dismate PE
numéro d'immatriculation 9346

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Attraction des insectes dans le but de surveiller les espèces cibles
REACH No. Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur et de la fiche des données de sécurité

Le fournisseur Russell IPM Ltd
45 First Avenue
Deeside Industrial Park
Deeside
Flintshire
CH5 2NU
TEL: +44 (0) 1244 281333
FAX: +44 (0) 1244 281878
info@russellipm.com

1.4 Téléphone d'urgence

+44 (0) 1244 281333 9am – 5pm
GMT

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou le mélange

Classification (EC 1272/2008) Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Contenant Distributeur de phéromones constitué de phéromone ZETA.
Etiquetage Aucun
Le mot signal: Aucun
Conseils de dangers: Aucun
Information Supplémentaires: Aucun
Pictogrammes: Aucun

les conseils de prudence

| | |
|--------------|---|
| P305/351/338 | SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elle est présente et facile à faire. Continuer le rinçage. |
|--------------|---|

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB. Pour éviter tout risque pour l'être humain et l'environnement, il faut respecter les instructions d'utilisation.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Le Mélange

| Nom | CAS | EC | REACH enregistrement | % | Classification pour (CLP) 1272/2008 |
|----------------------------------|------------|-----|----------------------|---|--|
| Z9E12-tetradecadien-1-yl-Acetate | 30507-70-1 | N/A | N/A | - | Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans aucune catégorie de danger selon le règlement (EC) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges. |

La totalité du texte pour tous les statuts de Phrases R et de danger figure dans la Section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dismate PE

SDS compliant with CLP

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Si des symptômes d'irritation et / ou de sensibilisation se produisent contacter un médecin.

Inhalation

Retirer la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

La Peau

Laver avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne faites pas vomir.

Contact au yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

4.2. Les symptômes et les effets, aigus et retardés, les plus importants

Inhalation

Inconnu .

Ingestion

Inconnu

Contact avec la peau

Inconnu

Contact avec les yeux

Peux causer une irritation

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traité en cas de symptômes.

SECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Éteindre avec de la mousse résistant à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée. Utilisez les moyens d'extinction appropriés pour les matières environnantes .

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser le jet d'eau comme un extincteur, car cela va propager l'incendie .

5.2. Les dangers particuliers dus à la substance ou le mélange

Produits de combustion dangereux

Aucun

Dangers spécifiques

Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et / ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection pour les pompiers

Porter un vêtement de protection complet (EN 469). Appareil respiratoire autonome.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dismate PE

SDS compliant with CLP

SECTION 6: MESURES DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Matériel et Méthodes de confinement et de nettoyage

Ne pas contaminer les eaux avec les déchets des produits. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales ou nationales.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour la protection individuelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des déchets, voir section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La substance doit être manipulée dans des conditions d'hygiène industrielle et en conformité avec les règlements locaux afin d'éviter toute exposition inutile. Le produit est formulé en utilisant des matériaux qui sont connus pour être non toxique pour les êtres humains, les animaux ou les plantes. L'équipement de protection approprié doit être porté (de gants en vinyle, latex, polyéthylène ou un autre type) pour réduire l'exposition.

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé en tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger de la lumière du soleil.

7.3. Usage final spécifique (s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

N/A

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|---|--|
| Apparence | Sachet en polyéthylène de différentes couleurs (Rouge, Vert, Bleu et Jaune). |
| Odeur | Aucun |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Indisponible. |
| Point de fusion (° C) | Indisponible. |
| Densité | Indisponible. |
| Densité de vapeur (air = 1) | Indisponible. |
| Pression de vapeur | Indisponible. |
| Taux d'évaporation | Indisponible. |
| PH | Indisponible. |
| Viscosité | Indisponible. |
| Valeur de Solubilité (G / 100G H2O @ 20 ° C) | Non soluble dans l'eau. |
| Température de décomposition (° C) | Indisponible. |
| Seuil olfactif, Bas | Indisponible. |
| Seuil olfactif, Haut | Indisponible. |
| Point de rupture | > 100 °C |
| Température d'auto-inflammation (° C) | Indisponible. |
| Limite d'inflammabilité - inférieure (%) | Inflammable à des températures supérieures à 100 ° C. |
| Limite d'inflammabilité - supérieure (%) | Inflammable à des températures supérieures à 100 ° C. |
| Coefficient de partage (N-Octanol / Eau) | Non pertinent |
| Propriétés explosives | Indisponible. |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dismate PE

SDS compliant with CLP

Propriétés d'oxydation

Indisponible.

9.2. Autres informations

Indisponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non réactive.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de température normale et d'utilisation recommandée.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non prévu.

Polymérisation dangereuse

Ne se polymérise pas

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière du soleil. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Éviter les étincelles.

10.5. matières incompatibles

Matières à éviter

Des variations excessives de température.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun prévu

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques

Classification selon le règlement CLP (EC) n ° 1272/2008.

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 Oral) N/A

Toxicité aiguë (DL50 cutanée) N/A

Toxicité aiguë (Inhalation CL50) N/A

Corrosion / irritation cutanée: N/A

Lésions oculaires graves / irritation: N/A

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation de la peau: N/A

Mutagénicité des cellules germinales:

Génotoxicité - In Vitro

Méthode de calcul.

Génotoxicité - In Vivo

Méthode de calcul.

D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité:

D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Toxicité pour la reproduction - fertilité

Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dismate PE

SDS compliant with CLP

Sur la base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Méthode de calcul.

Toxicité pour la reproduction-Développement

Méthode de calcul.

D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

STOT - exposition répétée

Méthode de calcul.

D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Risques d'aspiration:

Méthode de calcul.

D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: ECOLOGICAL INFORMATION

12.1. Toxicité

Classification selon le règlement CLP (EC) n ° 1272/2008.

Le produit ne devrait poser aucun danger pour l'environnement. Des études de toxicité spécifiques effectuées sur les oiseaux, les organismes aquatiques, les vers de terre, les abeilles et les arthropodes non cibles ont montré l'absence d'effets indésirables.

Informations écologiques sur les composants.

Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures = N / A *Lepomis macrochirus* (Crapet)

CL50 96 heures = N / A *Oncorhynchus mykiss* (truite arc)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

EC50 48 heures = N / A *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - Plantes Aquatiques

EC50b 96 heures = N / A *Enedsmus subspicatus* chroniques

Toxicité - Poissons Première vie Etape

CSEO 90 jours = IN / A *Oncorhynchus mykiss* (truite arc)

CSEO 35 jours = N / A *Cyprinodon variegatus*

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques

CSEO 21 jours = N / A *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - terrestre

DL50 = N / A *Apis mellifera* (Abeille) (exposition orale).

DL50 = N / A *Apis mellifera* (Abeille) (exposition topique).

12.2. Persistance et dérivabilité

Il est peu probable que ces composés contaminent le sol ou les eaux souterraines

Informations écologiques sur les composants.

Dismate PE

Dérivabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Photo transformation N / A

Biodégradation

Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non prévu bioaccumulables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dismate PE

SDS compliant with CLP

ICAO Classe/ Division N'est pas applicable

Les étiquettes de transport N'est pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN N'est pas applicable

Groupe d'emballage IMDG N'est pas applicable

Groupe d'emballage ICAO N'est pas applicable

14.5. Dangers environnementaux Aucun.

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

EMS Aucun .

Danger No. (ADR) Aucun .

Code de restriction Tunnel Aucun .

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

N'est pas applicable

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations / législation particulières de sécurité, santé et environnement pour substance ou du mélange

Le produit n'a pas considéré comme «dangereux» conformément au règlement CLP: règlement (EC) n ° 1272/2008 et les exigences de la directive 2000/54 / EEC du Conseil. Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée encore pour ce mélange.

Références réglementaires UK

Les produits chimiques (Information sur les risques et l'emballage pour l'approvisionnement) 2009 Règlement (S.I 2009 n ° 716).

La législation de l'UE

La directive des substances dangereuses 67/548 / EEC. Directive de la Préparations dangereuses 1999/45 / CE. Règlement (CE) n ° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 Décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / EEC et 1999/45 / EC, et modifiant le règlement (EC) n ° 1907/2006, avec modifications. Règlement (EC) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45 / EC et abrogeant du règlement (EEC) n ° 793/93 du Conseil et le règlement (EC) n ° 1488/94, ainsi que la directive 76/769 / EEC du Conseil et les directives 91/155 / EEC, 93/67 / EEC, 93/105 / EC et 2000/21 / EC, y compris les modifications.

Guide pour la santé et l'environnement

Règlement EC 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Règlement EC 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux. Aucun des ingrédients sont répertoriés.

Autorisations (Titre VII du règlement 1907/2006)

Aucune autorisations spécifiques sont notés pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation spécifiques sont notés pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Les abréviations et les acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

PBT - persistants, bioaccumulables et toxiques. vPvB - très persistantes et très bioaccumulables FR - norme européenne adoptée par le Comité européen de normalisation.

Sources d'informations

L'Union internationale de chimie pure et appliquée (IUPAC) base de données de propriétés de pesticide -

<http://sitem.herts.ac.uk/aeru/iupac/index.htm> Conclusion concernant l'examen par les pairs de l'évaluation des risques liés aux pesticides de la substance active complétée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments - <http://www.efsa.europa.eu/cs/Satellite> carte internationale de sécurité chimique. Organisation mondiale de la santé (OMS) / Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO) Réunion conjointe sur les résidus de pesticides des monographies et des évaluations. Disponible à partir www.inchem.org. L'alimentation et l'agriculture (FAO) Spécifications et évaluations des pesticides agricoles - Rapport d'évaluation. C.D.S. Tomlin, 2009. The Pesticide Manual, 15ème édition (BCPC). Fiche de données de sécurité du fournisseur (SDS).

Date de révision 14/02/2022

Révision 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dismate PE

SDS compliant with CLP

| Clé des abréviations: | |
|-----------------------|---|
| Abréviation | Signification |
| AH 1 | Aspiration Danger Catégorie 1 |
| ATO 4 | Toxicité aiguë - orale Catégorie 4 |
| CAR 2 | Cancérogénicité Catégorie 2 |
| EDI 2 | Domage oculaire / irritation oculaire Catégorie 2 |
| EH A1 | Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aigu Catégorie 1 |
| EH C1 | Dangereux pour l'environnement aquatique - à long terme Catégorie 1 de danger |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| FL 2 | Liquide inflammable, danger de Catégorie 2 |
| FL 3 | Liquide inflammable, danger de Catégorie 3 |
| H225 | liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation de la peau. |
| H317 | Peut provoquer une réaction allergique cutanée. |
| H319 | Provoque une irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques (voie d'exposition). |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer (voie d'exposition). |
| H400 | Très toxique pour la vie aquatique. |
| H410 | Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme. |
| MUT 2 | Mutagenicité des cellules germinales Catégorie 2 |
| P202 | Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les mesures de sécurité ont été lu et compris. |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. |
| P233 | Conserver le récipient bien fermé. |
| P240 | Conteneur de base/obligatoire et équipement de réception |
| P241 | Utiliser un équipement électrique, la ventilation et l'éclairage antidéflagrant. |
| P242 | Utilisez uniquement des outils anti-étincelles. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P261 | Éviter de respirer les vapeurs ou la poussière. |
| P264 | Se laver les mains et la peau en contact soigneusement après manipulation. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dismate PE

SDS compliant with CLP

| | |
|--------------|---|
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P272 | Les tenues de travail contaminées ne devrait pas être autorisé à sortir du lieu de travail. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P280 | Porter des gants de protection / protection des yeux / du visage. |
| P301/310 | EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin |
| P301/312 | EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P302/352 | CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P303/361/353 | CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche. |
| P304/340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. |
| P305/351/338 | SI DANS LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elle est présente et facile à faire. Continuer le rinçage. |
| P308/313 | En cas d'exposition ou suspectée: consulter un médecin. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P330 | Rincer la bouche. |
| P331 | Ne pas faire vomir. |
| P333/313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin _ |
| P337/313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin _ |
| P362 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. |
| P363 | Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. |
| P370/378 | En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse pour l'extinction. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |
| P403/233/235 | Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Conserver au frais. |
| P403/235 | Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P501 | Éliminer le contenu / récipient au site d'élimination approuvé, conformément à la réglementation locale. |
| SCI 2 | Corrosion / irritation cutanée Catégorie 2 |
| SS 1 | Sensibilisation - peau Catégorie 1 |
| SS 1B | Sensibilisation - Catégorie de la peau 1B |
| STO-SE 3(NE) | Toxicité spécifique Organe (Exposition unique) Catégorie 3 |

Avertissement

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne peut pas être valable pour un tel produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus. Ces informations sont, au mieux de la connaissance et de croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Cependant, aucune garantie ou représentation est faite à l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la pertinence de ces informations pour son propre usage particulier.